Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260309-DEL202603001-DE

Goven

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 09/03/2026
DATE DE CONVOCATION : 24/02/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 (quorum : 10)
PRÉSENTS : 17 **POUVOIRS :** 1

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Maire.

PRÉSENTS : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Sylvie AGAËSSE, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Magali POISSON-VANNIER, Jacques ESTEVE, Emmanuelle PELLETIER, Yoann GUILLAUME

POUVOIRS : Fabienne HEMERY donne pouvoir à Bruno LEROY

ABSENTS : Géraldine TRONCA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno LEROY

Finances
2026.03.001 SUBVENTIONS 2026 AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES ET ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, le Conseil municipal attribue aux coopératives scolaires et associations de parents d'élèves des subventions pour les activités pédagogiques, et des subventions de fonctionnement. Chacune de ces subventions est basée sur le nombre d'élèves et sur un montant unitaire par élève. Pour 2026, la commission Finances, réunie le 24/02/2026, conserve les mêmes tarifs que 2025.
Pour les activités pédagogiques, artistiques et culturelles, le montant a été calculé à partir de la subvention unitaire proposée pour 2026 (identique à 2025), à savoir **22,71 €**, et le nombre d'enfants inscrits à la rentrée de l'année 2025/2026.
La subvention de fonctionnement a été calculée à partir du montant unitaire proposé pour 2026, à savoir **3,14 €**, et du nombre d'enfants inscrits à la rentrée de l'année 2025/2026.
A la rentrée de l'année 2025/2026, 77 enfants étaient inscrits à l'école maternelle publique, 144 enfants à l'école élémentaire publique, et 168 enfants à l'école St Guénolé.

		2025 (rappel)	2026
ÉCOLE PUBLIQUE	**Coopérative scolaire** – école publique élémentaire (Activités pédagogiques, artistiques, culturelles)	3 679.02 €	**3 270 €**
	Coopérative scolaire - école publique maternelle (Activités pédagogiques, artistiques et culturelles)	1635.12 €	**1 749 €**
	APE – école publique élémentaire (Subvention de fonctionnement)	508.68 €	**452 €**
	APE - école publique maternelle (Subvention de fonctionnement)	226.08 €	**242 €**
ECOLE PRIVEE	**Coopérative scolaire** – école St Guénolé-OGEC (Activités pédagogiques, artistiques et culturelles)	3 928.83 €	**3 815 €**
	APEL (Subvention de fonctionnement)	543.22 €	**528 €**

Vu le CGCT,
Vu le budget communal,
Vu les propositions de la commission Finances du 24/02/2026,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,
- **Approuve les propositions d'attributions de subventions 2026 aux coopératives scolaires et aux associations de parents d'élèves telles que présentées ci-dessus,**
- **Dit que les crédits nécessaires seront mis au budget primitif 2026, budget principal, aux articles 6574 et 65748.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Norbert SAULNIER

MAIRIE DE GOVEN R.F. 35 (Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance,
Bruno LEROY